



## Comité syndical du 27 novembre 2019

### DELIBERATION N° 19-037

**Objet : Information sur la décision CP-2019-410 du 17/10/2019 de la Commission Permanente de la Région Ile de France réaffectant les crédits non consommés inscrits à l'avenant n° 2 de la convention n° I 09-1868 de cofinancement du projet DEBITEX.**

Le vingt-sept novembre deux mille dix-neuf à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<b><u>Sont présents :</u></b>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
<b>18 NOV. 2019</b>	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
<b>29 NOV. 2019</b>	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Eric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
Acte rendu exécutoire :	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
<b>29 NOV. 2019</b>	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<b><u>Est excusé et suppléé :</u></b>	
Publication ou notification :	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
<b>29 NOV. 2019</b>	<b><u>Ont donné pouvoir :</u></b>	
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pour voir à M. Pierre-Edouard EON
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Corinne VASSEUR
	<b><u>Sont absents :</u></b>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat mixte Val d'Oise Numérique,*

*Vu la délibération 17-011 relative à la signature de l'avenant à la convention avec la Région Ile de France pour le cofinancement du projet DEBITEX dans le cadre du transfert de la co-maitrise d'ouvrage à Val d'Oise Numérique,*

*Vu la délibération CP-2019-410 du 17/10/2019 de la Commission Permanente de la Région Ile de France réaffectant les crédits non consommés inscrits à l'avenant n° 2 de la convention n° I 09-1868 de cofinancement du projet DEBITEX,*

*Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu le rapport n° 19-037,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**PREND ACTE** de l'information donnée au comité syndical portant sur la délibération CP 2019-410 du 17 octobre 2019 de la Région Ile de France approuvant la réaffectation en faveur de la Seine Saint Denis et de Val d'Oise Numérique du solde non consommé des crédits inscrits dans la convention initiale :

- 1 155 261,50 € pour le département de Seine St Denis
- 691 649,20 € pour le syndicat mixte Val d'Oise Numérique

**AUTORISE le Président** à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération CP 21019-410 de la Région Ile de France ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique

**Le Président**



**Monsieur Pierre Édouard EON**

